

**RASSEMBLEMENT AU DÉBUT OU
À LA FIN DU JOUR DE CLASSE**

Approuvées le 16 juin 2017
Révisées le 21 août 2022
Prochaine révision en 2024-2025

PRÉAMBULE

Le conseil scolaire Viamonde (le Conseil) appuie l'engagement de l'Ontario (2016) à favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones. Il profite de chaque rassemblement et des cérémonies publiques pour les reconnaître. Puis, il stimule l'éveil à l'appartenance à la collectivité franco-ontarienne de ses élèves en faisant la présentation de réalisations artistiques ou littéraires d'artistes francophones (p.ex. poème, chanson, etc.) qui véhiculent la mission, la vision et les valeurs du Conseil.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION D'ÉCOLE

1. Il incombe à la direction d'école de gérer les modalités s'appliquant aux activités de rassemblement au début du jour de classe et lors de chaque célébration publique.
2. La direction d'école s'assure que le personnel de l'école connaît le déroulement des activités de rassemblement du matin et engage celui-ci à contribuer aux annonces du matin.
3. La direction d'école s'assure que la reconnaissance des territoires des peuples autochtones est lue au moins une fois par semaine avant l'hymne national (voir Annexe A).
4. La direction d'école encourage le comité organisateur d'une célébration publique à inclure la reconnaissance des territoires et l'hymne national en ouverture du programme.
5. La direction d'école promeut la présentation de réalisations artistiques ou littéraires d'artistes francophones (p.ex. poème, chanson, etc.) qui véhiculent la francophonie, effort, générosité, inclusion ainsi que l'ouverture au monde et à sa diversité culturelle.
6. La direction d'école avec le personnel de l'école s'assure que les élèves aient la chance d'être partie prenante du contenu et de l'animation des activités de rassemblement ou de cérémonies publiques.

**COMPOSANTES DU RASSEMBLEMENT AU DÉBUT DU JOUR DE CLASSE OU LORS
D'UNE CÉRÉMONIE**

Le tableau ci-dessous résume les composantes avec leur fréquence pour le rassemblement au début du jour de classe et lors d'une cérémonie publique dans les écoles.

ÉDUCATION ET ÉCOLES**Directives administratives n° 3,33****RASSEMBLEMENT AU DÉBUT
OU À LA FIN DU JOUR DE CLASSE**

Page 2 de 3

Composante	Rassemblement	Cérémonie
Reconnaissance des territoires	Obligatoire – au moins une fois par semaine (p. ex. les lundis matins)	Obligatoire
Ô Canada	Obligatoire - quotidien	Facultatif
Annonces de la journée	Obligatoire - quotidien	
Réalisation artistique ou littéraire	Dans la mesure du possible, une fois par semaine	

Pour la liste à jour des textes de reconnaissance approuvés, veuillez consulter le lien suivant :

[Reconnaisances-Écoles-2022.pdf](#)

RÉFÉRENCES

1. *Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture francophone dans les écoles de langue française de l'Ontario, 2009.*
2. *Cheminer ensemble : l'engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones, 2016.*

ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives n° 3,33

RASSEMBLEMENT AU DÉBUT OU À LA FIN DU JOUR DE CLASSE

Page 3 de 3

ANNEXE A

RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES

En collaboration avec des partenaires autochtones, un texte de reconnaissance des territoires a été particulièrement rédigé pour chaque école du Conseil Scolaire Viamonde. Voici l'exemple de la reconnaissance des territoires rédigé pour les formations interne en virtuel :

Nous, membres du conseil scolaire Viamonde, souhaitons remercier la terre qui nous accueille, nous abrite et nous nourrit. Nous soulignons également le rôle important que jouent la faune, la flore, l'eau et les minéraux dans notre vie.

*Nous reconnaissons les traités, les ententes et qu'il y a des terres non-cédées couvrant l'ensemble des territoires sur lesquels les écoles du Conseil scolaire Viamonde se trouvent, et sommes reconnaissants de pouvoir travailler et vivre sur ces terres. **Nous vous invitons à reconnaître et à respecter le territoire sur lequel vous vous trouvez aujourd'hui.***

Nous exprimons notre gratitude envers les peuples des Premières Nations, les Métis et les Inuits qui prennent soin de ces territoires depuis des temps immémoriaux.

Ainsi, nous pouvons apprendre et prendre soin de cette terre avec les peuples autochtones, afin de nous assurer du bien-être de tous les êtres vivants partageant ses ressources, pour les générations à venir.

Sachez que les frontières des territoires régis par des traités peuvent évoluer selon des informations partagées par des nations autochtones.

L'information des traités mentionnés dans la reconnaissance des territoires de chaque école, provient de collaboration avec des partenaires autochtones et les sources suivantes :

<https://native-land.ca/?lang=fr>

<https://www.ontario.ca/fr/page/carte-des-traites-et-des-reserves-en-ontario>